

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE MORGES

«Nous n'héritons pas la terre
de nos ancêtres, nous
l'empruntons à nos enfants»

(A. de Saint Exupéry)



BULLETIN

D'INFORMATION

N°35 juin 2002

Le nouveau centre d'enseignement de Marcelin

Sommaire:

Rapport d'activités 2001 – 2002	page 3
ECHOS du FORUM ASM consacré au tourisme :	page 4
Un mot du Directeur de l'Office du tourisme	page 4
Un compte-rendu du FORUM	page 4
Nouveau gymnase de Marcelin et ville de Morges, un mariage à réussir	page 7
Une ancienne décision municipale qui pourrait nous coûter aujourd'hui des millions	page 9
A propos de la naissance des piscines et du port du Petit Bois	page 11
De tout et de rien :	
Pourquoi pas à Morges, en été... ?	page 12
Transversale est – ouest de Morges	page 13
Quelle déception !	page 13
Des arbres et des hommes	page 14
Etonnant usage militaire	page 14
Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2002	page 15
Appel	page 16

Vous avez déjà reçu, encarté dans le n° 34, un bulletin de versement vous permettant d'acquitter votre cotisation 2002 (20.- francs). C'est à l'intention des membres qui n'auraient pas encore payé que nous joignons encore une fois un bulletin rose.

Un grand merci à chacun de sa contribution passée ou future.

ASM

CASE 2218 1110 MORGES 2 CCP 10-17957-7

Pages internet : MORGES.CH > vie locale > soc. intérêt public >ASM

Ce bulletin est édité par le comité de l'ASM: Mme et MM J. Alméras, F. Amrhein, P-Y Bosshard, N. Jufer, P. Knobel, J. Longchamp, J.-P. Morisetti, J. Merino, P. Schmidt.

Adresse du président: J. Longchamp, Banc-Vert 17, 1110 Morges, tél 801'02'27, e-mail longchamp@urbanet.ch

Rapport d'activités 2001 – 2002

présenté à l'assemblée générale du mardi 21 mai

Incontestablement, cette année fut l'année de la mise en place du **groupe des guides d'accueil ASM – MDA** : remarquable engagement de près d'une vingtaine de personnes qui se sont organisées, formées et préparées à guider des groupes dans la visite de Morges. Pendant la saison 2001, le service a fonctionné sans beaucoup de clients ordinaires, mais, lors de trois manifestations, les guides tout frais émoulus ont eu à affronter des pointes d'hôtes considérables. En hiver, ils ont mis sur pied un programme de formation de bon niveau avec une séance mensuelle. Avec une grande joie, ils viennent d'apprendre que la Municipalité leur octroie un petit subside pour financer les services gratuits auprès des écoles ou des hôtes de la ville. En ce mois de mai, ils sont prêts pour la saison d'été : Nous comptons sur vous tous pour faire de la publicité pour ces visites guidées. Elles ont lieu tous les mardis et jeudis à 14h. 30, départ devant l'Office du Tourisme. En tout temps, on peut sur demande à l'OT organiser des visites pour les groupes. Dans le cadre de la journée « Saveurs du monde » qui, à Morges, clôturera la « semaine du goût », dimanche 2 juin, le groupe des guides offre des visites gratuites. Départ du stand de l'ASM toutes les heures de 11h à 16h. Comme de nombreux membres de l'ASM et du comité de l'association sont actifs dans ce groupe, nous pouvons légitimement nous réjouir de la réussite de cette activité. Le groupe des guides invite tous ceux qui pourraient exercer cette activité à le rejoindre : Nous avons encore besoin de guides pour consolider notre groupe.

En automne dernier, nous avons fait paraître le **bulletin 33** qui tentait de faire le point sur « La Galère ». Lorsqu'un sujet touche le développement urbain et que les avis sont partagés, c'est une des fonctions de l'ASM de donner la parole à tous les intéressés. Nous remercions tous ceux qui ont bien voulu prendre la peine de s'exprimer dans notre publication qui a, espérons-le, permis à chacun de se faire une opinion et peut-être contribué à ce que le projet de la galère mûrisse.

Hiver et printemps furent consacrés au tourisme à Morges avec le numéro 34 du bulletin et l'organisation du **4^{ème} FORUM ASM**, consacré à ce thème. Là c'est, en direct lors d'une soirée débat que nos invités se sont exprimés et ont échangé avec le public. Merci à eux et au public. Comme nous, vous avez pu le découvrir durant cette soirée, la collaboration, l'information entre les différents acteurs du tourisme, le monde économique, la population et les autorités communales de Morges et surtout de la région doivent être nettement améliorées pour qu'un tourisme dynamique mette en valeur notre magnifique environnement.

Faut-il se lamenter sur une fréquentation somme toute modeste d'une soirée comme celle-là qui avait pour but

d'insuffler un plus grand dynamisme à notre tourisme ? Ou se réjouir de la qualité des interventions ? Au delà du thème de la soirée, reste posée **la question de l'utilité de ces FORUMS**. Leur mise sur pied demande une énergie relativement grande, mobilise des personnalités par ailleurs très sollicitées... Du côté du public, la participation reste assez maigre. Certes de nombreux membres ne manquent pas de nous dire à l'occasion : « C'est très bien ce que vous faites ! » Mais entre cette aimable approbation et le fait de se déranger une soirée, voire le fait d'inviter et d'accompagner des personnes potentiellement intéressées, subsiste un large pas que trop peu franchissent. Merci à tous ceux qui l'ont fait.

Notre activité habituelle a vu la poursuite de notre **collaboration avec la Municipalité** qui cherche la concertation dans le traitement des dossiers et invite régulièrement l'ASM à réfléchir sur tel ou tel point. Il a été question de la mise sur pied d'un règlement sur les enseignes, du déplacement ou du remplacement des halles CFF, de problèmes de circulation et de stationnement. Nous essayons de donner le reflet de ces travaux dans nos bulletins, au moment où ils deviennent publics.

Nous avons continué de suivre **les mises à l'enquête publique**.

La marche interne de l'association ne pose pas de problèmes particuliers. Votre comité s'est réuni 6 fois depuis la dernière assemblée générale. Je profite de cette information pour remercier très sincèrement tous mes collègues du comité qui ne ménagent ni leur temps, ni leur peine pour partager les charges. Nous sommes en train de mettre en place des pages ASM sur le site de Morges. Mais tout ne va pas aussi rapidement que souhaité. Nous gardons le même nombre de membres, environ 250. Les nouvelles adhésions compensent les départs avec une légère progression. Merci à tous nos membres de leur fidélité.

Mais je termine en lançant **un appel** à tous ceux qui peuvent nous aider à élargir le cercle relativement restreint de l'ASM : parlez de l'association, distribuez le bulletin à des personnes potentiellement intéressées, indiquez-nous de nouvelles adresses, faites des adhésions. Si l'on désire que notre association reflète un peu la population de Morges, il faut que des personnes plus jeunes deviennent membres.

Autre appel, écrivez-nous, prenez contact avec le comité pour nous donner votre opinion. Proposez des articles pour le bulletin. Merci d'avance.

Votre président

ECHOS du FORUM ASM consacré au tourisme

Un mot du Directeur de l'Office du tourisme



N'ayant pu être présent lors du Forum organisé par L'Association pour la Sauvegarde de Morges (ASM) sur le thème "Morges et sa région ont-elles un avenir touristique ?", je me permets de vous envoyer un petit commentaire sur ce même sujet.

Tout d'abord, j'aimerais saluer l'organisation du Forum et vous dire ô combien je suis favorable à toutes initiatives publiques abordant des sujets liés au tourisme. Il est important d'en discuter, ensemble, professionnels du tourisme ou simples citoyens.

"Quel est le principal atout touristique de Morges ?" Telle a été l'une des premières questions posée par un journaliste lors de ma présentation à la presse locale au début de cette année. *L'atout principal de Morges est sa situation géographique idéale : sur les rives du lac Léman, face au Mont-Blanc entre Lausanne et Genève. Cette localisation lui confère un cadre idyllique, reposant et unique grâce à l'axe : lac - vignobles - montagnes.*

Or, toute la région de Morges a des atouts importants. Notre travail à nous, professionnels du tourisme, est de les recenser et de les mettre en valeur auprès de nos futurs hôtes. Cela n'est pas tâche aisée étant donné que nous manquons de ressources financières, donc humaines, pour mener à bien nos nombreuses missions de promotion, comme l'a déjà mentionné Monsieur G. Folly, président de l'Adirem & Office du Tourisme de Morges lors du Forum.

Pour cette raison, il est nécessaire, afin de développer le tourisme de la Côte lémanique (Nyon, St.-Cergue, Rolle, Aubonne, St.-Prex et Morges) de favoriser la mise en place d'un concept régional. De notre part, la volonté de mettre tout en œuvre pour y parvenir est grande. Il n'en reste qu'à ce jour, nous attendons toujours une réponse claire de nos différents partenaires touristiques. Mais jusqu'à quand ?

Ermanno Castelli
Directeur de l'Adirem & Office du Tourisme de Morges

Un compte-rendu du FORUM

Le 4^{ème} Forum de l'ASM, qui visait à apporter des réponses à la question « Morges et sa région ont-elles un avenir touristique ? », s'est tenu à Beausobre le 12 mars dernier devant une quarantaine de personnes, toutes plus ou moins directement concernées par le développement touristique de la ville. Les différentes interventions des personnes sollicitées pour l'occasion ont suscité des réactions dans le public, surtout de la part des spécialistes présents. Les débats, dirigés par Monsieur Albert Tille, étaient nourris et ont permis, si ce n'est de trouver une solution satisfaisante pour le développement touristique morgien, du moins d'aboutir à la conclusion qu'il était nécessaire que les différents acteurs s'unissent pour trouver une solution à l'avenir touristique de Morges et sa région.

L'Association pour le Développement des Intérêts de la Région Morgienne (ADIREM) fut présentée par Monsieur Folly. En 1994, la simple société de développement qui existait alors, insuffisante pour défendre les intérêts d'une grande ville, s'est transformée pour devenir l'ADIREM. Actuellement, l'association compte 250 adhérents. Elle vit des 250'000 francs que lui verse la commune de Morges (une des rares villes donatrices), des cotisations des membres, qui s'élèvent à 450'000 francs, et des taxes de séjour. Une fois déduits les salaires des quatre personnes employées, cette somme permet de faire bien peu de choses.



L'office du tourisme, qui est ouvert tous les jours sauf le dimanche et le lundi matin, se charge de renseigner les touristes et tient le secrétariat pour certaines manifestations (fête de la tulipe, quais du dahlia). Des points *Informations* ont été installés à la gare, au château et à la galère. Une promotion ciblée auprès des journalistes de pays étrangers a pour but de faire connaître la ville à l'extérieur de nos frontières. Le pavillon Audrey Hepburn attire essentiellement des Japonais, mais pas les Américains. La ville compte par ailleurs suffisamment de manifestations pour attirer de nombreux journalistes, comme la mise à l'eau de la galère.



Pour certains, le problème principal de la ville de Morges et de sa région réside dans un tourisme d'accueil insuffisant : le tourisme d'affaire n'est pas assez développé, il n'y a pas d'hôtel cinq étoiles ! Par ailleurs, les gens ne restent pas longtemps. Sur les 50'000 nuitées enregistrées, les visiteurs ne restent en moyenne qu'un jour et demi à Morges. Mais s'agit-il vraiment de développer cette forme de tourisme ? Ne serait-il pas possible de développer un tourisme doux, à l'exemple de ce qui se fait dans certaines vallées valaisannes ? On pourrait imaginer un tourisme ancré autour des fleurs à Morges et de la nouvelle appellation « Morges, Fleur du Léman ».

En l'absence de Mme Iris Brose, conseillère économique de la Plate-forme Economique de la Côte, la **PEC**, Monsieur Jean-Pierre Bourdon, Président de la dite plate-forme et, par ailleurs, Syndic de Yens, en présente les enjeux. Cette plate-forme a été créée par les préfets des districts de Morges, Rolle et Aubonne, signe d'une volonté politique forte. La PEC est chargée d'étudier les potentialités économiques de la région, ce qui touche aussi au tourisme. D'un point de vue économique, la PEC répertorie les atouts qui peuvent être attractifs pour des sociétés qui cherchent à s'établir dans la région. C'est ce qui s'est passé avec l'installation de Swatch à Morges.

La PEC ne s'occupe de la promotion que d'une partie de la Côte, Nyon ayant déjà une Association de la Région Nyonnaise. Le territoire concerné touche 120'000 habitants et 20'000 nouveaux habitants sont attendus dans les quinze prochaines années. Afin d'établir des plans d'action à court, moyen et long termes, une étude a été lancée auprès des entreprises pour connaître leurs intentions d'ici à 2010.

Les présentations de l'ADIREM et de la PEC montrent assez clairement un manque de structures d'accueil adéquates : les hôtels de qualité ne semblent pas suffisants, l'offre para-hôtelière (bed & breakfast, gîte rural, dîner à la ferme) n'est pas suffisante par rapport à la demande. Il serait donc nécessaire de développer ces deux axes touristiques. Cependant, un tel développement n'est possible que s'il y a entente entre les différents acteurs de la promotion économique et touristique.

Le développement touristique de la région ne sera possible que s'il y a un volonté politique de toutes les communes concernées, ce qui n'est pas le cas actuellement, l'ADIREM n'étant financée que par Morges et deux autres communes.



Jusqu'à maintenant, chaque commune avait les moyens de se développer sans tenir compte de ses voisines. Ce n'est financièrement plus possible actuellement et la régionalisation, la collaboration avec les autres communes va devoir se mettre en place. Avec la lutte de chaque commune ou association pour le développement de son seul territoire, on assiste à une dispersion des forces au lieu de les regrouper pour des projets importants et éviter de perdre de l'énergie et de l'argent. C'est ce que l'on voit par exemple, dans la ville de Morges, entre les trois différentes associations de commerçants (quartier de la Gare, Grand-Rue et Rue Louis-de-Savoie).

Au niveau régional, il manque une structure pour porter les projets économiques et touristiques. Ce manque est certainement lié à la dispersion de la région entre trois offices du tourisme (à Morges, Rolle et Nyon). Il semble qu'il y ait principalement un manque de dialogue entre les différents intervenants.

L'exemple de Vevey et Montreux va dans ce sens. M. Henry a été le directeur de l'Office du Tourisme de Vevey jusqu'à la fusion avec Montreux, fusion qui est aussi issue de la volonté des autorités politiques des communes concernées. Les communes de Montreux et de Vevey ne pouvaient pas se profiler à l'étranger sans avoir une synergie commune. Il est tout à fait possible de trouver un financement des communes en commençant par des accords, des collaborations, des contrats pour rassurer les gens et instaurer la confiance. Une fusion permet d'être davantage présent sur les marchés. La promotion touristique ne peut pas se faire sans un financement. L'office du tourisme vaudois recherche aussi la fusion des offices régionaux.

Le développement des potentialités régionales est nécessaire lorsque les structures d'accueil manquent. Le Lavaux a développé les structures liées à la vigne et au vin, proposant des routes gourmandes pour le tourisme viticole. Une telle orientation touristique serait aussi possible dans la région morgienne, avec l'APAMO (Association pour la Promotion de l'Appellation Morges d'Origine) qui contribue énormément au développement du tourisme et à la promotion des vins.

Mais d'autres projets peuvent être développés, à l'exemple du sentier de la truite mis en place par Monsieur Rubin. C'est un bon exemple de tourisme doux, pédestre et instructif. Le tourisme n'était pas la vocation première de ce projet lancé par l'association Truite-Léman, mais il en a été un moyen d'action. Le but était d'améliorer les conditions de développement des espèces animales en améliorant la qualité de l'eau et en réduisant les barrières. La réalisation n'a été possible que grâce au soutien des communes concernées qui ont pu tirer un profit de la création du sentier.

La réalisation a aussi été rendue possible grâce à la collaboration des employés de Medtronic le 6 octobre 2000. 300 personnes ont permis de construire le sentier en un jour. Le sentier présente finalement de nombreux aspects, dont la protection de l'environnement.

Des visites guidées sont aussi proposées aux classes, aux communes et aux particuliers. Cette création a permis de quintupler le nombre de truites dans la rivière et de sensibiliser les gens. Actuellement, on vise la prolongation du sentier jusqu'aux sources de la rivière et éventuellement de le relier, à l'Est de Morges, au sentier ornithologique.

Cependant, il est toujours plus facile de trouver un financement pour un projet individuel : c'est une vitrine pour les communes et les entreprises. Le financement du ménage courant d'un office du tourisme est moins spectaculaire. Pour Monsieur Henry, le rôle d'un office du tourisme est aussi de canaliser les initiatives privées et de développer celles qui paraissent le mieux adaptées.

Compte-rendu rédigé par Mme Nicole Jufer



Les aquarelles de Daniel Pache sont en vente chez l'auteur. Merci Daniel de nous autoriser à utiliser tes œuvres pour le plaisir de nos lecteurs !

Nouveau gymnase de Marcelin et ville de Morges, un mariage à réussir

A la suite de son assemblée générale, L'Association pour la Sauvegarde de Morges, qui s'est réunie pour l'occasion dans les locaux de l'actuel Gymnase, a invité M. Alexandre Antipas, architecte chargé de la supervision des travaux pour la construction du futur complexe de Marcelin, ainsi que M. Claude Felberbaum, directeur du gymnase de Morges. Le titre choisi : **Nouveau gymnase de Marcelin et ville de Morges, un mariage à réussir**, devait permettre de parler des enjeux que représente, pour Morges, la présence d'un nouveau complexe d'enseignement secondaire et professionnel.

Un projet rassembleur

M. Alexandre Antipas a d'abord rappelé les quelques dates clés de l'élaboration du projet de Marcelin. Le choix du site de Marcelin, sur les hauts de la ville, s'est fait après deux ans de recherches par le Canton entre 1990 et 1992, jusqu'à ce que du terrain se libère, à Marcelin justement. Et si le terrain en question avait l'avantage d'appartenir au Canton, il a tout de même été nécessaire d'entreprendre les démarches pour changer l'affectation d'une partie, qui était en zone agricole, pour le rendre constructible.

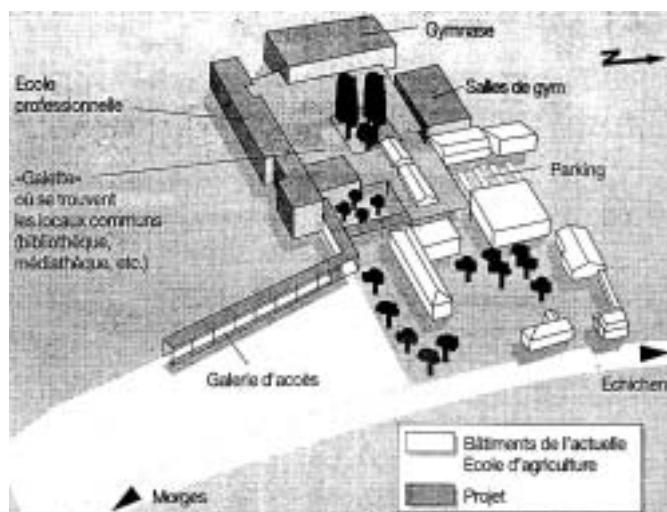
En 1994, une demande pour un crédit d'étude a été proposée au Grand Conseil par le Conseil d'Etat. Ce crédit a été octroyé, en même temps une grande orientation s'est vue confirmée : celle de réunir sous un même toit un gymnase et deux écoles professionnelles.

Sur les 265 inscriptions pour le concours architectural lancé début 95, 167 avants-projets ont été retenus pour le premier tour du concours et exposés à la patinoire.

Des 12 projets retenus au second tour, le gagnant a séduit pour sa capacité à intégrer les bâtiments historiques dans les nouvelles constructions sans pour autant les mélanger. En effet, si les bâtiments de l'école professionnelle et du gymnase sont clairement séparés, les salles communes (bibliothèque, médiathèque, salle informatique, centre de documentation, salles de conférence) sont regroupées dans un niveau souterrain situé sous le niveau de circulation actuel et reliant les différents bâtiments.

Le projet retenu devait répondre à trois priorités :

- une priorité économique : il s'agissait de construire bon marché mais durable ;
- une priorité fonctionnelle : il fallait obtenir une adaptabilité des locaux aux différents usagers des lieux, ainsi qu'une grande accessibilité pour le public ;



- une priorité écologique : celle-ci se traduit par une production de chaleur au feu de bois, par l'exploitation et la mise en valeur des installations solaires datant de 1980 qui produit trop d'eau pour les quelques résidents permanents, par l'utilisation de l'eau de pluie pour les chasses d'eau des toilettes, par des systèmes d'économie de l'électricité, mais aussi en tenant compte de la valeur écologique des matériaux utilisés, ainsi que par le choix de toitures végétalisées.

Le projet aurait coûté 120 millions si l'on avait construit deux gymnases séparés. Malgré cela, le coût de 100 millions (dont les 6,55 millions pour le crédit d'étude) a été jugé trop élevé et des concessions ont été faites sur la cafétéria, la construction plus tardive de deux salles de gymnastiques, la diminution du nombre de place de parking de 250 à 150 et, surtout, l'ouverture retardée du gymnase (en 2003) par rapport au centre professionnel (en 2002). Le coût final, de 87,7 millions, a permis d'inaugurer pour la première fois le référendum financier obligatoire, accepté par la population vaudoise.

Un mariage à réussir

M. Felberbaum, directeur du gymnase, a davantage parlé des problèmes que rencontrait le gymnase actuel et des avantages qu'apportera le déplacement à Marcelin. Il a rappelé que le gymnase actuel, situé à la Route de Lausanne, compte 500 élèves répartis dans 23 classes, avec parfois 26 élèves par classes de 46m². On comprend leur impatience de déménager. Pour l'année 2002-2003, les effectifs d'étudiants morgiens nécessitent toujours d'envoyer 200 élèves à Nyon dans un gymnase qui commence à être asphyxié.



Vue aérienne Marcelin mars 2002

A Locher <http://www.swisscastles.ch/>

Par chance, les cinq nouvelles classes qui devront être ouvertes en été 2002 trouveront déjà leur place à Marcelin.

Évoquant la volonté de réussir le mariage des deux écoles professionnelles et du gymnase sur le site de Marcelin, M. Felberbaum relève que les nombreux locaux communs devraient permettre des échanges nourris entre les 2000 élèves et apprentis regroupés à Marcelin dès 2003.

Parlant toujours de mariage, il souhaite aussi réussir celui de Marcelin avec la ville de Morges. Mentionnant ces mêmes salles spécialisées (gymnastique, informatique, conférence, centre de documentation), il espère que les habitants de Morges et de la région sauront aussi en profiter en dehors des heures de cours. Reste à réaliser le lien physique entre le centre ville et le site de Marcelin : un cheminement piétonnier qui sera utilisé quotidiennement par les élèves.

Encore de nombreuses questions

Questionné par une des personnes présentes sur la couleur bleu foncé du nouveau bâtiment de l'école professionnelle, M. Antipas a d'abord souligné que le service avait suivi le chemin normal pour obtenir toutes les autorisations nécessaires. Le choix s'est porté sur une couleur foncée pour diminuer l'impact sur le paysage environnant. De loin, un bâtiment sombre se voit moins. Le brun, prévu à l'origine, a été abandonné pour une couleur tranchant davantage avec les bâtiments existants afin d'éviter

un amalgame. Le gymnase, qui sera essentiellement vitré, se démarquera aussi clairement du reste des édifices.

Certains auditeurs ont regretté qu'on n'ait pas prévu d'installer de piscine couverte. Mme Jeanprêtre, qui était présente dans l'assemblée, a relevé que la commune de Morges n'en a jamais fait la demande dans l'étape préliminaire et qu'il est trop tard actuellement. Précisant encore que le site de Marcelin était très contesté dans le Canton, elle a souligné que le « campus » ne disposera que de cinq salles de gymnastique alors que six seraient nécessaires. Le coût élevé d'une piscine aurait certainement diminué le nombre de salles de gym.

M. Antipas a indiqué d'autres chiffres dont celui, impressionnant, de 150'000 m³, qui correspond au volume du bâtiment et qui en fait un des plus imposants du canton. Il a rappelé aussi que 1600 élèves et 350 enseignants et membres du personnel administratif seront présents quotidiennement sur ce site. Les questions du public ont alors fusé pour savoir comment ces 2000 personnes allaient se rendre sur le site de Marcelin, et, pour celles qui se déplaceront en voiture, où elles pourraient alors stationner vu la réduction du nombre de places de stationnement.

Les intervenants ont rappelé que, pour ce qui est des piétons, un cheminement passant par l'avenue du Delay sera aménagé en collaboration avec la commune, offrant ainsi deux accès au site, l'autre se faisant par l'avenue de Marcelin. La distance à

parcourir est d'un kilomètre, ce qui n'est pas excessif. Le problème que pose le giratoire sous la gare devra encore être résolu.

Pour ce qui est du parking, le problème ne doit pas être négligé. Si la volonté d'inciter les utilisateurs de Marcelin à s'y rendre par les transports publics est très nette, il ne faut pas oublier que les enseignants ainsi que certains étudiants voudront s'y rendre en voiture... et même devront s'y rendre en voiture pour ceux qui viennent d'autres cantons et doivent se lever à 5 heures pour être présents aux cours.

La crainte de voir à la fois l'avenue de Marcelin surchargée à certaines heures, ainsi que les rues avoisinantes envahies de voitures sangsues a longtemps nourri les débats de cette soirée, à un point tel que l'accueil des étudiants dans la ville même de Morges a un peu été oublié. *Nouveau gymnase de Marcelin et ville de Morges, un mariage à réussir...* Il ne s'agira pas uniquement

d'expédier les étudiants et apprentis dans leurs nouveaux bâtiments en souhaitant qu'ils ne fassent pas trop de vagues, mais bien aussi de les intégrer, de leur faire une place dans notre cité pour qu'ils s'y sentent chez eux.

Des participants ont regretté que la discussion reflète comme une sorte de crainte devant l'arrivée des étudiants à Morges alors que l'ouverture de ce centre d'enseignement et l'accueil de ces 2000 personnes chaque jour sont de belles opportunités pour Morges et représente une formidable concentration de forces au service de la formation.

D'autres ont fustigé la manière de parler (qui fut souvent la nôtre aussi) simplement du gymnase de Marcelin pour nommer le centre. Ce raccourci oublie les très nombreux apprentis de la construction et les personnes actives qui suivent les cours du centre d'enseignement professionnel.

Compte-rendu rédigé par Mme Nicole Jufer

Une ancienne décision municipale qui pourrait nous coûter aujourd'hui des millions

ou

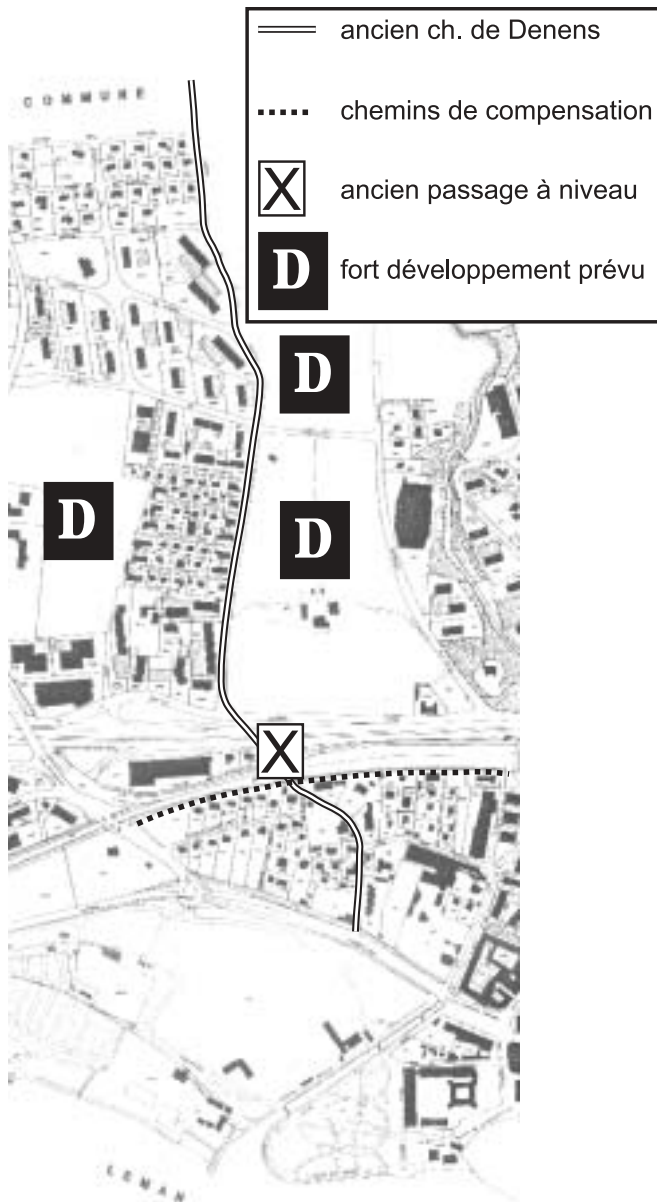
de la suppression d'un passage à niveau

Dans l'ancien temps, la ville de Morges était magnifiquement reliée à tous les villages des alentours par des chemins bien individualisés partant des portes de la cité. On montait à la Vallée par la rue St.- Louis qui se poursuivait par le Banc-Vert. On relève l'existence d'un chemin d'Etoy qui partait dans la région du Molliau, de plusieurs chemins en direction d'Echichens, du chemin de Vufflens dont la rue des Vignerons actuelle constitue le premier tronçon, etc...

C'est plus particulièrement de l'antique chemin de Denens dont nous aimerions parler ici. Comme tous les chemins de l'ouest, cet ancien itinéraire s'individualisait au-delà du pont de la Morges. Il quittait donc la route de Genève par ce qui est actuellement le chemin du Bochet avant de grimper les pentes successives. Son tracé subsiste, ce sont les actuels chemins de Prellionnaz et de la Mottaz. Ce dernier a très heureusement gardé un peu de son caractère de chemin creux flanqué de haies.

Dès 1855, cette organisation locale des chemins a été peu à peu chahutée par le chemin de fer. Dans un premier temps, il existait pour chaque chemin un passage à niveau et la ligne ferroviaire n'était pas vraiment une coupure entre la ville et ses coteaux viticoles au travers desquels grimpaient les chemins. Mais dès le tournant du siècle, pour des raisons évidentes de sécurité et de simplification de l'exploitation, la compagnie ferroviaire entreprit de supprimer ces passages de piétons, de bétail et de chars sur les voies. Certains passages à niveau furent remplacés par un ouvrage inférieur, par exemple aux Pâquis pour la route en direction de Cossonay et de Lonay (1911).

En ce qui concerne le chemin de Denens, le 26 novembre 1938, la Municipalité de Morges accepta de signer une convention avec la Direction du 1^{er} arrondissement des Chemins de fer fédéraux permettant la suppression du passage à niveau du Bochet, sans le remplacer. Une seconde partie de la convention prévoyait que la circulation serait déviée par des chemins latéraux, en direction de l'ouest, jusqu'à la route de Tolochenaz et, à l'est, jusqu'au passage sous-voies de la gare.



Ces dernières années, dans le processus de réflexion concernant le développement de Morges-Ouest, les architectes et urbanistes se sont creusé la tête pour trouver un moyen de relier le quartier de Prellionnaz, en fort développement, avec le centre ville. Ils proposent des couvertures d'autoroute, des ponts qui enjambent A1 et voies. Mais ces propositions sont peu satisfaisantes parce qu'il faut monter très haut pour passer sur les lignes électriques et ensuite vaincre une dénivellation importante. Surtout, de tels ouvrages – maintenant totalement à la charge de la commune – seraient fort chers.

L'étude de ce cas rappelle des réalités plus récentes. En 1995, la Municipalité a accepté d'annuler la convention de 1938 passée avec les CFF. Qu'est-ce que cela signifie ? Dans le cadre de la modernisation des installations ferroviaires, on profita de construire des murs antibruit. Or, les chemins latéraux que les CFF avaient donné à la commune en compensation de la suppression de l'ancien passage à niveau gênaient cette construction de parois sur le domaine des CFF. La Municipalité accepta la suppression d'un de ces chemins. A l'époque, presque personne ne s'y opposa vraiment.

Actuellement, nous vous le donnons en mille, quelle est une des questions que se sont posés les urbanistes qui ont travaillé à l'élaboration du plan partiel d'affectation « Les Uttins » ? Comment instaurer des cheminements publics dans ce quartier, notamment d'est en ouest ? Lorsque notre association demanda des précisions à ce sujet, la Municipalité lui répondit: Un plan partiel n'est qu'indicatif pour ce qui est de l'aménagement urbain, il indique des intentions. La réalisation effective des cheminements publics nécessitera des négociations avec les propriétaires et se fera par la suite lorsque de nouvelles constructions en donneront l'occasion. Or, il y a 7 ans on avait un cheminement public garanti par une convention !!!

Il est vain de refaire l'histoire, mais on peut tout de même imaginer. Si la Municipalité de l'époque avait exigé de maintenir le passage public, on aurait construit un passage souterrain, peut être chiche, comme on en voit de nombreux sur les tronçons ferroviaires anciens. Mais, en conséquence de l'existence de ce passage, au moment de la construction de l'autoroute, il aurait fallu intégrer dans la construction de celle-ci une liaison Chemin du Bochet – Ch. de Prellionnaz qui aurait été entièrement payée par les routes nationales.

Les leçons à tirer de ce cas sont très précieuses et particulièrement claires : Préservons l'espace public !



Le cul de sac du Bochet, seul témoin du passage à niveau

A propos de la naissance des piscines et du port du Petit Bois

Au moment où la commune de Morges se prépare à grands frais à moderniser ses piscines, peut-être est-il intéressant de se remémorer, par le petit bout de la lunette, les conditions dans lesquelles cette magnifique aire de loisir a vu le jour en profitant des remblais de l'autoroute versés dans le lac.

En octobre 1963, l'esplanade des piscines venait d'être remblayée, le port du Petit Bois était en construction. On avait négligé de faire une étude géotechnique des matériaux constituant le fond du lac et de déterminer la nature de ceux qui devaient servir à remblayer. On ne possédait pas de mesures fiables de la profondeur du lac, ni de plans précis. Le Municipal des travaux assistait aux allées et venues d'un trax bleu « La Menck » qui poussait des matériaux pour constituer la digue orientale du port. Tous les matériaux déposés en une journée disparaissaient pendant la nuit. Un matin, on constata qu'un pieu qui, la veille, se trouvait sur la rive s'en était éloigné d'une dizaine de mètres. C'est alors qu'un contact fut pris entre le municipal et M. Cuendet, pêcheur qui mesura la profondeur du lac et remit un croquis au conducteur du trax.

On refit un dessin approximatif de l'emplacement de la nouvelle digue sur la base duquel le conducteur du trax continua son travail. Les matériaux utilisés étaient pour le moins douteux et inappropriés : notamment de la glaise bleue dans laquelle on aurait pu s'enliser !

Pour la construction des piscines, la municipalité eut recours, en plus de l'architecte et de l'ingénieur, à un expert, professeur à l'EPUL.



Construction de la digue est du Port du Petit-Bois

La commune désirait ces piscines dans un délai très court. L'expert avertit d'emblée des risques encourus si l'on surchargeait ce remblai à peine stabilisé, surtout qu'aucune digue ne retenait ces terrains du côté du lac. La décision fut prise de construire des bassins provisoires qui auraient des dimensions légèrement plus grandes que celles désirées. Il était prévu que lorsque les tassements auraient eu lieu, les parois de la piscine serviraient de coffrage à des bassins définitifs.



Esplanade de la piscine

Lors de la soumission, une entreprise offrit le bassin nageurs à la commune et l'autre à un prix très bas. L'expert réitéra ses avertissements. Afin d'alléger ce remblai, il aurait désiré qu'on évacue les matériaux issus des excavations le plus loin possible des piscines et que les remblayage autour des bassins s'effectuent avec des matériaux légers venus de l'étranger, telles les pouzzolanes. Les exigences du constructeur – mécène mirent l'expert sur la touche et les travaux se poursuivirent au pas de course. Le jour de l'inauguration, le gazon n'avait pas eu le temps de pousser, mais une lignée de géraniums avait été plantée la veille.

Très vite on s'aperçut que les bassins bougeaient, que l'eau ne s'écoulait pas uniformément sur le pourtour des bassins. Enfin en 1966, on se résolut à consulter à nouveau l'expert qui déclara qu'on risquait un effondrement impromptu (un phénomène semblable à ce qui est arrivé par la suite à l'aéroport de Nice). Il s'agissait d'un problème d'équilibre. La rupture, si elle doit avoir lieu, se produit brutalement. Pour les nouvelles digues d'Ouchy des essais en laboratoire (piscine) avaient été effectués sous la direction du prof. Bonnard. On se décida alors de cesser le bricolage. On chargea la chaire de géodésie de l'EPUL d'effectuer un nivellement de précision et le bureau Bonnard et Gardel d'ausculter le fond du lac. On constata qu'un éboulement sous lacustre s'était déjà produit. On fit couper toute une série de sapins de nos forêts de la Vallée de Joux. Les troupes du génie furent chargées de battre un rideau de pilotis pour soutenir les rives du lac le long des piscines. Enfin l'entreprise Losinger intervint depuis le lac pour construire la première

digue digne de ce nom. Lorsque l'ingénieur de la ville expliqua les dangers potentiels, le président de la commission du conseil chargée de l'étude de cet objet lui déclara : « En somme, si on vous avait écouté, on n'aurait jamais construit Venise »



La troupe plante les pieux

Souvenirs d'un ingénieur de la ville
Jean Alméras

De tout et de rien :

Pourquoi pas à Morges, en été... ?

Mme Jacqueline Vouga a pris au sérieux notre appel à ce que les membres et lecteurs de notre bulletin prennent la plume et enrichissent notre bulletin de leurs propositions, remarques ou communications. Voici sa suggestion, merci.

Montpellier dispose d'un très beau jardin, le Jardin du Peyrou, un peu comme notre Parc de l'Indépendance, mais en plus classique. Dans les arbres de l'allée de gauche ont été placés une dizaine de haut-parleurs reliés à une installation dans une maison voisine (J'avais entendu dire que c'était la police municipale qui gérait les programmes).

Tous les soirs d'été de 21 à 22 heures ces haut-parleurs diffusaient de la musique classique - Bach - Beethoven - Haydn - Mozart - Schumann - Brahms - ... c'est à dire de la musique permettant rêverie, retour au calme ou méditation. Le programme était affiché chaque soir à l'entrée du jardin sur une simple feuille dactylographiée.

Une foule silencieuse se promenait le long des arbres avec pas mal de familles comme nous, parents et enfants. Nous y allions presque tous les soirs : c'était superbe.

Aussi lorsque je vois la rangée des tulipiers au bord du lac, au Parc, et cette belle allée bien tranquille le soir, je rêve d'une expérience du même type à Morges, qui pourrait peut-être faire plaisir à une partie des utilisateurs du camping, comme à des Morgiens - qui n'ont pas tous envie d'une animation plutôt bruyante.

Précisons qu'il y avait une boutique de glaces à l'entrée du jardin et au fond, au centre une pièce d'eau avec un monument illuminé qui donnait une très belle source de lumière en dehors du secteur musique.

Jacqueline Vouga

Transversale est – ouest de Morges

La presse a expliqué dans le détail le lancement par le Canton de Vaud en collaboration avec la commune de Morges et de la Confédération d'une étude globale de transport et d'aménagement du territoire en vue de résoudre les problèmes de pollutions, de bruit et d'engorgement du trafic sur l'axe Morges – Lausanne.

Actuellement les bureaux participant à cette étude-test ont commencé leur travail. Ils doivent tester les quatre scénarios proposés, à savoir :

- ⇒ Transversale est – ouest de Morges
- ⇒ Troisième voie autoroutière
- ⇒ Evitement autoroutier de Morges
- ⇒ Evitement autoroutier de l'Ouest lausannois et de Morges

Ils rendront leur copie le 30 septembre. Suivra un travail d'experts qui devraient remettre leur rapport pour la fin de l'année. Le rapport final sera présenté en janvier 2003.

Même si elle garde présent à l'esprit qu'un problème aussi complexe ne se résoudra pas d'un coup de cuiller à pot, l'ASM se réjouit à plusieurs titres de l'ouverture de ce grand brain-trust. Le fait que la Confédération, le Canton et la Commune travaillent ensemble est un signe très positif. Un autre aspect est prometteur : les études doivent se faire en prenant en compte tous les aspects de l'aménagement du territoire et non seulement chercher à guérir les problèmes des flux de circulation. Nous espérons beaucoup que des politiques communales de recentrage de l'habitat, de développement des transports publics et alternatifs, de modération de la circulation viennent compléter efficacement les efforts du Canton et de la Confédération pour modeler un très bonne qualité de vie de la région dans l'avenir. Par ailleurs, notre association sera consultée et pourra donner son avis en cours de travail.

Quelle déception !



Les vitrines du nouvel immeuble, rue de la Gare 27

Plusieurs fois l'ASM a insisté sur l'importance des vitrines pour que la ville soit ... tout simplement une ville. Nous étions donc impatients de voir celles que le nouveau bâtiment de la Gare – Pont-Neuf allait nous offrir. Une vitrine, c'est l'ouverture, l'invitation au passant à s'arrêter, à se laisser conquérir, c'est un subtil passage entre l'espace public et le privé. Une vitrine, une devanture, la porte d'une échoppe, c'est ce qui fait le caractère chaleureux d'une ville. Sans vouloir être méchant, il n'y a pas besoin de transformer des vitrines en coffre-fort parce que le locataire est une banque. Quelle déception !!!

Et il paraît que le plan prévoyait des arbres le long de la rue !

Nous reviendrons sur la question des vitrines. Il faut à tout prix que la tendance actuelle s'inverse. Le centre des Charpentiers après la Placette, puis le centre Pont-Neuf montrent en quelle estime ils tiennent les passants en tournant le « cul » des magasins vers eux : Leurs vitrines aveugles, dépourvues de porte, stériles ne sont pas très loin des parois anti-bruit. Osons croire que, dans le futur quartier de Sablon – Gare, les promoteurs et les commerçants marqueront leur respect pour la rue et sauront inviter les passants qui l'animent.

Des arbres et des hommes



L'éblouissant chêne, qui a donné son nom au chemin du même nom est sauvé ! On avait demandé son abattage parce qu'il gêne les constructions voisines. La Municipalité, compétente dans ce genre de cas a refusé l'autorisation arguant que l'arbre était là avant les maisons et qu'au moment de la construction l'ampleur de sa croissance était tout à fait prévisible.

D'autres arbres ont moins de chance, ce sont ceux de la place de l'église. Leur état de santé médiocre a poussé la Municipalité a donné l'autorisation d'abattage. Mais les responsables prendront au coup par coup la décision de couper oui ou non tel ou tel arbre.

Le chêne du chemin du Chêne

Etonnant usage militaire

Il y a 6 ou 7 ans, lorsque l'ASM préconisait fortement le prolongement en direction du nord du passage sous-voies voyageurs de la gare CFF dans le cadre de la modernisation des installations ferroviaires, des voix officielles beaucoup plus fortes affirmaient que « malheureusement les activités du quai militaire servant à charger et décharger les chars d'assaut et autres véhicules militaires sont totalement incompatibles avec le passage des piétons ! »

Or, que constate-t-on aujourd'hui ? Non seulement il n'y a pratiquement jamais plus d'opérations de chargement militaire, mais le quai est utilisé journalièrement pour du parking ! Entre 20 et 30 voitures s'alignent toute la journée sur ce quai ferroviaire.



Sur le quai militaire un jour ordinaire

Parfois certaines sont même parquées du côté des voies. On peut y voir des remorques ou des caravanes (avec grand panneau d'offre à la vente tourné vers les usagers du train !)

Même s'il s'agit du domaine ferroviaire que les CFF doivent rentabiliser (!!!), l'ASM proteste avec véhémence contre cet usage d'un lieu stratégique de la ville qui est indispensable pour le passage attractif des piétons entre la périphérie et le centre ville !

Procès-verbal de l'assemblée générale du 21 mai 2002 à 19 h 30

au gymnase de Morges, 29 rue de Lausanne.

Personnes excusées :

Monsieur le Préfet
Monsieur le Syndic
Monsieur Jacquemai

Mme Brose
Madame Taric Zumstein
Monsieur J-P. Morisetti
Monsieur Golaz

Personnalités présentes :

Monsieur Y. Paccaud, municipal
Monsieur E. Castelli directeur de
l'office du tourisme.
ainsi que la presse locale

L'ordre du jour, présenté et augmenté d'un point : la nomination d'une commission de vérification des comptes, est adopté.

Monsieur Longchamp, Président, présente les travaux et le bilan de cette année 2001-2002.

La mise en place de la structure des **guides d'accueil ASM / MDA** s'effectue harmonieusement, malgré un effectif restreint. (L'appel est lancé!) En 2001, mis à part les groupes de chorales et les journées du patrimoine, la fréquentation était très faible. La municipalité accorde cette année un petit subside qui permettra d'allouer un dédommagement aux guides pour des groupes invités par la commune ou les écoliers. Cette année la saison des visites débutera en juin pour finir vers le 15 septembre, chaque mardi et jeudi, départ à 14h30 devant l'office du tourisme.

L'ASM a publié **deux bulletins** durant cette année. Le N° 33 traitant de la galère et de ses retombées. Les partisans et les adversaires ont acéré leurs plumes pour défendre leurs positions. Un des buts de l'ASM est, précisément, de laisser les opinions s'exprimer librement.

Le numéro suivant a préparé le FORUM ASM consacré au tourisme.

Une collaboration fructueuse s'est établie avec **la Municipalité**. Plusieurs objets sont en pourparler. Citons :

Les enseignes

Les halles CFF

La circulation

L'association reste stable, elle compte environ 250 membres.

Les comptes ne sont pas présentés par le caissier qui, de par son emploi, ne peut se libérer. Néanmoins ils sont sains et le bénéfice de 1'390,35 ira rejoindre le petit pécule de 13'317 fr (réserve en cas de procédure). Merci au caissier et à la commission de vérification des comptes.

Le comité est réélu pour trois ans avec applaudissements nourris. Monsieur Cl. Wasserfallen démissionne et Monsieur P-Y Bosshard rejoint le comité.

Ainsi la nouvelle composition du comité est la suivante:

- Président : Jacques Longchamp (qui signale que la place sera vacante dans trois ans)
- Trésorier : Jean-Pierre Morisetti
- Secrétaire 1 : Nicole Jufer
- Secrétaire 2 : Philippe Schmidt
- Membres: MM. Alméras, Amrhein, Bosshard, Knobel et Merino

Les vérificateurs des comptes sont MM Pache et Quiblier; M. Kirchhofer suppléant.

Le règlement des guides d'accueil est approuvé. Celui-ci est indispensable car depuis l'octroi du subside communal, il faut se doter d'un statut de société. Les mêmes organes que ceux de l'ASM seront sollicités pour vérifier les comptes.

La séance est close à 20h20, le temps d'accueillir les conférenciers et auditeurs pour le thème de la soirée.

Vaux, le 22 mai 2002, Ph. Schmidt

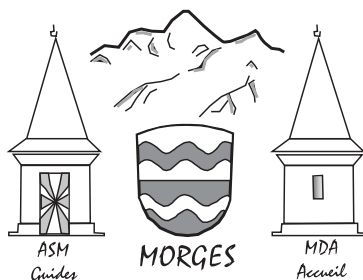
***Ne manquez en aucun cas la visite de l'exposition Roberto INNOCENTI
qui s'ouvrira le 12 juin au Musée Forel.***

***A coup sûr vous serez fascinés par les détails, la profondeur, la
puissance évocatrice des illustrations de cet artiste de Florence qui
se consacre aux livres pour enfants.***

Appel pressant :

En 2004, plusieurs expositions présenteront L'IMAGE DE MORGES, en particulier à travers une très riche collection de gravures. Des collaborations avec les écoles chercheront à faire de ces expositions une vraie manifestation consacrée aux diverses vues de notre ville. L'ASM aimerait contribuer à ces manifestations en créant quelque chose qui reste: Nous avons pensé faire dessiner une vue complète en élévation de la vieille ville, telle qu'elle se présentait dans les années 1700. Nous espérons même faire réaliser une maquette à partir de ce plan. Pour réaliser ce rêve – qui enrichirait notre ville : Pensez à l'attraction de la merveilleuse maquette de Lausanne au Musée historique de la capitale ! – nous cherchons un ou deux passionnés pour diriger l'opération et ... beaucoup de mécènes très généreux. Il s'agit de rassembler plusieurs milliers de francs !

Ne nous envoyez pas encore d'argent dans ce but, mais faites-nous savoir que vous êtes intéressé !



Visitez Morges

Cet été (juillet - 15 septembre)

le groupe des guides organise des visites guidées

chaque mardi et jeudi

départ 14h 30 devant l'office du tourisme

En tout temps, des visites pour les groupes sont possibles :
Contactez l'office du tourisme